

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 15 juillet 2021, les ordonnances suivantes:

B-3, o. 097, relative à diffusion de musique amplifiée dans le cadre des promotions commerciales de l'avenue Duluth;

P-1, o. 081, relative aux promotions commerciales 2021 la SDC de l'avenue du Mont-Royal, de la SDC de la rue Saint-Denis et de la SDC du boulevard Saint-Laurent;

P-1, o. 082, relative aux promotions commerciales 2021 sur l'avenue Duluth;

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 16 juillet 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx